

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1381

présenté par
M. Carrez

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 44 par les mots :

« et, à la fin du même alinéa, les mots : « du code général des impôts » sont remplacés par les mots : « du même code ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.